

Commune de Champdivers
Mairie
4 rue du château
39500 Champdivers
Tél. : 03 84 70 00 65
Mail : mairie.champdivers@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2018

Présents : tous.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Subventions annuelles aux associations : les subventions suivantes seront versées pour 2018 : APEI foyer les pommiers à Arbois = 30 €. Donneurs de sang à Dole = 30 €. Animation loisirs de Champdivers = 85 €. Lutte contre la sclérose en plaques = 30 €. Centre Leclerc à Dijon = 30 €. Club du finage de Champdivers = 85 €. Club gymnastique de Champdivers = 85 €. Souvenir Français à Saint-Aubin = 30 €. Tennis club de Champdivers = 85 €. Assoc. Secrétaires de mairie du Jura = 30 €. Anciens combattants de Champdivers = 85 €. Atelier de Fil en joie de Champdivers = 85 €. Association des paralysés de France = 30 €.

Facturation forfaitaire à la Set Pernot des granulats extraits du Doubs : comme tous les ans, la commune va adresser à la Société Pernot une facture forfaitaire pour les granulats extraits de 2016 à 2017, soit $20\,559,45 + 11\,301,68 = 31\,861,13 : 2 = 15\,930,56$.

Rapport annuel 2017 du Sydom : après en avoir pris connaissance, le conseil municipal le valide.

Rapport annuel 2017 du Syndicat des Eaux du recépage : le conseil prend acte de ce rapport sur le prix et la qualité du service des eaux, qui a été transmis à tous avant la réunion de ce jour.

Règlement du cimetière : le maire présente à l'assemblée le projet de règlement établi pour le cimetière. Avis favorable.

Projet de travaux bâtiment des écoles et église :

- Réfection de la toiture de l'école et gainage cheminée : devis de 20 148 € 10 HT.
 - Réfection peinture intérieure de l'église : devis de 13 400 € HT.
 - Travaux d'électricité dans l'église : devis de 18 628 € HT.
- Pour ces 3 projets, le conseil sollicite le maire afin qu'il constitue des dossiers de demande de subvention auprès du Département et de l'Etat.

Temps de travail de Julien Vieux : l'intéressé travaille 22 heures ½ à Champdivers, et 17 heures ½ à Peseux. Le maire propose à l'assemblée de passer son temps de travail à 35 heures par semaine pour Champdivers. Le conseil donne un avis favorable, à partir du 1^{er} janvier 2019.

Commune de Champdivers
Mairie
4 rue du château
39500 Champdivers
Tél. : 03 84 70 00 65
Mail : mairie.champdivers@orange.fr

Proposition de vente de terrain à la commune : le maire a reçu un courrier du propriétaire du « champ melon », d'une contenance de 1 ha 38 a 12 ca, du côté de la VC 2, qui souhaite vendre ce terrain à la commune. Le conseil mandate le maire afin de faire une offre.

Repas du 11 novembre : comme les années précédentes, le repas du 11 novembre aura lieu à la salle des fêtes, auquel sont conviés : les anciens combattants, les personnes âgées de + de 70 ans, les conseillers municipaux, les employés communaux, les bénévoles des associations et leurs conjoints. Le conseil décide que le repas sera facturé aux conjoints des élus, des employés et des bénévoles au prix coûtant.

Tarif publicité dans le bulletin : Encart 78 X 40 = 42 €. Encart 78 X 95 = 66 €.

Tarif redevance assainissement 2018 : après en avoir délibéré le conseil municipal fixe comme suit la redevance d'assainissement pour l'année 2018 :

* pour les foyers qui utilisent l'eau de la Sogedo :

- part fixe = 30 € par foyer
- + 0 € 70 le m3 d'eau (relevé fourni par la Sogedo)
- + 0 € 155 le m3 redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

* pour les foyers n'utilisant pas l'eau de la Sogedo :

- minimum de consommation estimée à 30 m3 par personne vivant au foyer
- + part fixe = 30 € par foyer
- + 0 € 70 le m3 d'eau
- + 0 € 155 le m3 redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Fait à Champdivers, le 22 octobre 2018

Le Maire,
Olivier Meugin.

